

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260706-DEL_26_07_07-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-07-07

**MANIFESTATIONS CULTURELLES :
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
TERRA INCOGNITA**

L'an deux mille vingt-six et le six du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.07.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Benoît MAIRE, M. Lionel NICOLAS, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI qui a donné pouvoir à Mme Johanna TARDY pour voter en son nom, Mme Flore RICHARD, excusée, M. Laurent QUEYTAN.

M. Benoît MAIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de JOUCAS souhaite continuer le partenariat engagé avec Terra Incognita Coop comme en 2025.

La SCOP est une coopérative culturelle qui agit en faveur du développement culturel du territoire. La structure apporte un accompagnement stratégique et administratif auprès des porteurs de projets culturels.

La commune de Joucas, elle, se pose naturellement en relais de ressources culturelles, comme celles de la SCOP, dans son rôle de promotion de la culture et de la création locale.

Le projet est d'organiser 4 spectacles culturels du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 sur la commune de JOUCAS.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention, dont le projet est joint à la présente, portant obligations de chacun des parties.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de la convention précitée et l'autorisation de signature par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** les termes de la convention passée avec Terra Incognita Coop dans la cadre de l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire de JOUCAS du 01.07.2026 au 30.06.2027 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document se rapportant audit partenariat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT

Le Secrétaire de séance,

Benoît MAIRE